



Pension des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales et Hospitalières

Prénom / Nom de naissance
 N° de Sécurité Sociale

N° BCR : "identifiant interne"

Année	Période		Activité ou Nature de la période	Taux d'activité	Relevé carrière CNRACL				NBI (a)
	Début	Fin			Durée en liquidation (1)		Durée d'assurance (2)		
					Trimestres	Jours	Trimestres	Jours	
Total des durées CNRACL									

(a) La NBI (nouvelle bonification indiciaire) est un élément de rémunération distinct du traitement et des indemnités, attaché à l'exercice de certaines fonctions. Elle ouvre droit à supplément de pension.

Autres durées prises en compte	Durée en liquidation (1)		Durée d'assurance (2)	
	Trimestres	Jours	Trimestres	Jours
Période validée exprimée en durée				
Bonification de services				
Bonifications pour enfants				
Majoration de durée d'assurance enfants				
Majoration de durée d'assurance pour service				
TOTAL des autres durées prises en compte				
Report du total des durées du relevé de carrière				
TOTAL général des durées				

(1) Cette durée en liquidation détermine le pourcentage de pension. Dans son calcul, le temps partiel est pris en compte pour sa contribution réelle.

(2) Cette durée d'assurance est prise en compte pour savoir s'il y a lieu de réduire le pourcentage de pension (décote) ou, au contraire de la majorer (surcote). Les trimestres obtenus dans les autres régimes entrent dans le calcul de la durée totale d'assurance.

Avantages pris en compte dans l'estimation de votre pension

Majoration pour enfants: "xx% à la date du "31/12/n-1"



Informations complémentaires

Les fonctionnaires qui ont accompli 15 années dans des emplois classés en catégorie dite active peuvent bénéficier d'un droit à pension avant l'âge de 60 ans. Ces informations ne sont pas prises en compte dans le cadre de votre estimation.

Le calcul de la pension est effectué par référence à votre dernier indice et par référence à la valeur du point d'indice de rémunération de la fonction publique connu. En conséquence, votre estimation est déterminée en fonction des valeurs connues à la date du calcul.